

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°79-307 du 21 Novembre 1979

chargeant le Camarade Issifou
BOURAIMA, Ministre de la Santé
Publique, de l'intérim du Camarade
Vincent GUEZODJE, Ministre de
l'Enseignement du Premier Degré
pour compter du 21 Novembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978.

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 21 Novembre 1979, le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations. : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MSP-MEPD 6 autres
Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.